

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 5 décembre 2018**

L'an deux mil dix-huit et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 26 novembre 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absentes excusées : Mmes Céline LAFITTE et Delphine LESTASTEREYRES.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

<b>Objet</b> : <b>Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal</b>
---

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 mars 2014, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans ce cadre, à savoir :

- Accepté divers devis de la société APAVE de Biarritz pour les missions suivantes :
  - Diagnostic de solidité visuel des galeries de l'église : 640 € HT,
  - Vérification des installations électriques de l'église : 150 € HT,
  - Vérification des installations électriques du trinquet/Gantxo : 240 € HT,
  - Vérification des installations électriques du groupe scolaire : 140 € HT,
  - Vérification des installations électriques de la mairie / salle des associations : 100 € HT ;
- Accepté les devis de l'EURL HANDY Germain de Labets-Biscay pour l'élimination des termites de l'école d'un montant de 3 592,99 € HT et de l'église d'un montant de 3 290,99 € HT ainsi que la maintenance annuelle du matériel en vue de détecter toute infestation à venir d'un montant de 384,25 € pour l'école et 319,96 € HT pour l'église ;
- Accepté le devis de l'entreprise Elagage Pays Basque de Guiche d'un montant de 640 € HT pour l'élagage du platane du Gantxo ;
- Accepté le devis de Ace Event Meeting de Biarritz d'un montant de 2 670,42 € HT pour l'installation de deux vidéoprojecteurs dans deux salles de classe ;
- Commandé un film anti-chaleur occultant pour le bureau de direction de l'école à l'entreprise Lefort Décoration de Mouguerre pour un montant de 179,90 € HT ;
- Commandé 30 kg de peinture routière à l'entreprise Lefort Décoration de Mouguerre pour un montant de 180 € HT ;
- Accepté la proposition de Groupama pour le remplacement des contrats souscrits pour l'assurance tous risques du tracteur / matériel agricole (504,12 €/an) et de la remorque Brimont (68,87 €/an) par les contrats d'assurance tous risques du tracteur (300,85 €/an) et du parc de matériels (313,28 €/an) ;
- Accepté le devis de Michel UHALDE de Sames, d'un montant de 1 028 € HT pour la réalisation de travaux électriques à l'école (travaux sur réseau de téléphone et salle de motricité) ;

.../...

COMMUNE  
DE  
GUICHE

## Suite de la délibération du Conseil Municipal

du 5 décembre 2018

- Location, par bail commercial dérogatoire d'une durée d'une année, du bâtiment à usage d'atelier et de dépôt, situé 45 chemin de Vergez, à la SARL Aquitaine Pro Etanchéité, à compter du 7 novembre 2018 (loyer mensuel : 300 € HT) ;
- Location de l'appartement de l'ancien presbytère, situé au Nord, à Mme Karen DURBANT, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 (montant mensuel du loyer : 460 €) ;
- Mise à disposition de M. et Mme FURNON, du logement situé au-dessus du Gantxo, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 (montant de la redevance : 480 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 décembre 2018

Le Maire,



*Bussiron*  
Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le **20 DEC. 2018** .....